



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Violences en bandes

Question au Gouvernement n° 3696

### Texte de la question

#### VIOLENCES EN BANDES

**M. le président.** La parole est à Mme Marie Silin.

**Mme Marie Silin.** J'associe à ma question mon collègue Jean-Michel Fauvergue.

Monsieur le ministre de l'intérieur, le vendredi 15 janvier, aux alentours de dix-huit heures trente, le jeune Yuriy, quatorze ans, a été victime d'une agression d'une rare violence sur la dalle de Beaugrenelle, au cœur du 15e arrondissement de Paris. Ainsi qu'en attestent les caméras de surveillance, un groupe d'une dizaine d'individus a roué de coups le jeune adolescent alors qu'il était à terre. Cette agression insoutenable a choqué et ému la France entière, et elle s'est produite dans ma propre circonscription, habituellement considérée comme calme et familiale.

Depuis le début du quinquennat, le Gouvernement mène une politique volontariste pour assurer la sécurité de nos concitoyens...

**M. Charles de la Verpillière.** Ah oui ?

**M. Raphaël Schellenberger.** Demandez donc à Castaner !

**Mme Marie Silin.** En attestent la création d'une police de sécurité du quotidien et du label « quartier de reconquête républicaine ».

Pourtant, nos forces de l'ordre et nos concitoyens ont besoin d'être encore plus soutenus dans leur lutte contre l'insécurité, contre la criminalité.

**M. Charles de la Verpillière.** Heureusement que Dupond-Moretti est là !

**Mme Marie Silin.** Monsieur le ministre, comment les chantiers du Beauvau de la sécurité permettront-ils aux forces de l'ordre de combattre efficacement cette délinquance qui sévit désormais jusque dans les quartiers auparavant épargnés par la violence ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur.** Permettez-moi tout d'abord de revenir, comme vous l'avez fait, sur le drame de ce jeune tabassé, pratiquement à mort, par une bande. Les images de la vidéoprotection de la préfecture de police de Paris ont révélé toute la violence de cette agression, désormais connue de tous les

Français. C'est une vision insoutenable pour la famille, mais aussi pour toute personne sensible à ce qui touche les autres. Au-delà ces propos de circonstance, qui n'en sont pas moins sincères, je peux seulement vous dire que les policiers, sous l'autorité du parquet de Paris, mènent un travail qui, j'en suis certain, permettra de confondre les responsables de ces actes de cruauté et de les déférer devant des magistrats qui, nous l'espérons, prononceront des condamnations fortes et indiscutables.

Le Gouvernement – je voudrais saluer à cet égard mes prédécesseurs Christophe Castaner et Gérard Collomb – prend très au sérieux ce phénomène de bandes, d'autant plus compliqué à traiter que 70 % de leurs membres sont des mineurs. Bien sûr, c'est un sujet de police, un sujet de justice ; n'est-ce pas aussi un sujet éducatif ? Lorsque des parents laissent des enfants de treize, quatorze ou quinze ans se taper à coups de barres de fer et de tournevis, on peut toujours accuser les institutions de la République, mais la République ne peut pas toujours faire le travail qui leur revient. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie Silin](#)

**Circonscription :** Paris (12<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3696

**Rubrique :** Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 janvier 2021](#)